



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Tchad

Question écrite n° 63155

Texte de la question

M. Christian Bourquin attire l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur la participation financière de la France aux élections présidentielles tchadiennes. Certaines associations de défense des droits de l'homme font valoir l'absence de transparence et de démocratie au Tchad pour critiquer cette aide. En conséquence, il souhaiterait avoir son sentiment sur cette question, et lui demande de porter à sa connaissance les garanties qui lui ont été données quant au respect des règles de base de la démocratie (pluralisme, liberté d'expression, etc.) dans ces élections.

Texte de la réponse

Comme le mentionne l'honorable parlementaire, la France a, parmi d'autres (UE, PNUD, Canada, Suisse), contribué à l'organisation matérielle de l'élection présidentielle au Tchad. Le soutien français a revêtu deux aspects : une aide à l'impression des bulletins de vote et à la formation des observateurs électoraux (1,7 million de francs français) ; la mise à disposition d'avions du dispositif Epervier pour acheminer du matériel électoral et des observateurs vers les bureaux de vote les plus éloignés. Cette mise à disposition n'a fait que compléter les moyens déployés par les autorités tchadiennes elles-mêmes. L'aide de la France a été accordée dans le respect d'un certain nombre de conditions. Le concours à l'impression des bulletins et à la formation des observateurs, versé sur un fonds géré par le PNUD, répondait à une demande de la commission électorale nationale indépendante (CENI), où étaient représentées les formations politiques d'opposition et les organisations de la société civile ; le transport par les aéronefs du dispositif Epervier du matériel électoral et des observateurs électoraux vers les villes de province s'est effectué sous le contrôle de la CENI et de représentants des partis politiques. Au lendemain de la proclamation des résultats, la France s'est associée à la rédaction de la déclaration de l'Union européenne publiée le 21 juin, qui a pris acte de ces résultats tout en regrettant les nombreuses carences de l'organisation du scrutin et les irrégularités de son déroulement. La France partage les inquiétudes exprimées par l'Union européenne quant à la limitation de certaines libertés au cours de la période électorale et l'utilisation de la force pour disperser des manifestations de citoyens. Elle demeure, avec ses partenaires européens, attentive aux mesures prises pour assurer un progrès dans l'organisation des scrutins prévus en 2002 et poursuit sa coopération bilatérale visant à améliorer l'état de droit au Tchad et le respect des libertés publiques.

Données clés

Auteur : [M. Christian Bourquin](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63155

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 2001, page 3759

Réponse publiée le : 6 août 2001, page 4507